

Règlement intérieur Centre Sportif et Artistique



Article 1 : Inscription

L'inscription de votre enfant se fait au secrétariat de notre établissement.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- La fiche de renseignements dûment remplie
- La liste des personnes autorisées à récupérer votre enfant
- Le règlement intérieur daté et signé
- La circulaire signée du droit à l'image
- 2 photos d'identité
- Un certificat médical annuel, indiquant la non contre-indication de la pratique de la discipline

La souscription se règle intégralement à l'inscription.

Pour qu'une inscription soit validée, il faut payer les droits d'inscription et l'assurance annuelle d'une valeur de 15 000 FCFA. Elle sera valable 1 an. Le renouvellement se fait impérativement avant la date d'échéance de l'abonnement en cours. Faute de quoi, l'enfant ne sera pas accepté au cours.

Article 2 : Horaires et Planning

Notre centre est ouvert pour les activités du lundi au vendredi de 14h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Le planning des activités 2025-2026 est disponible sur demande au secrétariat ou sur notre site internet www.lesribambelles-abidjan.com. Vous y trouverez l'ensemble des activités présentes chaque jour et leurs horaires.

Le planning peut subir d'éventuelles modifications par la Direction.

Le centre n'est pas ouvert les dimanches et jours fériés.



Article 3 : Tarifs

Nous proposons des cours à l'unité et aussi des forfaits mensuels plus avantageux. Et pour aller encore plus loin dans la démarche, nous avons créé un forfait dégressif valable non seulement pour une activité unique mais aussi pour un mix d'activités (voir tableau ci-dessous).

Pour toutes les activités : Tout mois entamé est dû et les absences ne sont pas rattrapables sans accord préalable. Selon la discipline, un jour et un créneau horaire vous sera proposé par l'établissement.

Activités à mixer • Gymnastique • Trampoline • Danses • Basket	Cours à l'unité (identique pour toutes les activités) 1 Cours : 10 000 F Nos Forfaits mensuels (activité unique ou mix d'activités) 1 Cours / Semaine : 40 000 F le mois 2 Cours / Semaine : 60 000 F le mois (au lieu de 80 000 F) 3 Cours / Semaine : 80 000 F le mois (au lieu de 120 000 F) 4 Cours / Semaine : 100 000 F le mois (au lieu de 160 000 F)
--	--

Les activités suivantes font l'objet d'une tarification différente.

Arts Martiaux • Judo • Taekwondo	Forfait mensuel : Cours à l'unité 1 Cours : 8 000 F Forfaits mensuels: 1 ou 2 Cours / Semaine : 30 000 F le mois 3 Cours / Semaine : 40 000 F le mois Frais de licence saisonnière de la fédération et le passeport de Taekwondo : 17 500 F l'année Kimono ou Dobok : 15 000 F (commandes à l'accueil)
Ping-Pong	Nos Forfaits mensuels 1 Cours / Semaine : 40 000 F le mois 2 Cours / Semaine : 60 000 F le mois (au lieu de 80 000 F)



Article 4 : Tenue Vestimentaire Obligatoire

Voici la liste des tenues demandées par discipline :

Gymnastique Sportive Artistique :

Filles: justaucorps, collant, corsaire, short

Garçons: short et débardeur/marcel (éviter les t-shirts amples)

Danse Classique et Eveil :

Filles: collant (facultatif), justaucorps et jupette à voilage et un chignon tiré

Garçons : collant et justaucorps

Danses Urbaines :

Tenue libre et baskets obligatoires

Attention : tenue libre mais tenue correcte exigées, merci d'éviter les robes et habits courts.

Arts martiaux :

Kimono ou Dobok (à commander à l'accueil - tarif : 15 000F)

Basketball:

Tenue de basket et baskets

Pour toutes les activités :

-Les cheveux de vos enfants doivent être obligatoirement attachés. -Le port de

TOUS types de bijoux est strictement interdit pour la pratique des activités : montre, chaîne, bagues, bracelets, etc... Une tolérance particulière pour les boucles d'oreilles type puces uniquement.

L'accès au gymnase ou aux salles de cours se fait pieds nus, en chaussons de danse ou en basket si cela fait partie de la tenue exigée.



Article 5 : Responsabilité

Les enfants seront conduits et repris par leur représentant légal ou l'adulte chargé de l'accompagner. Ils ensuite sont sous la responsabilité des Ribambelles tant qu'ils sont dans l'établissement.

Pour le bon déroulement des activités ainsi que pour la sécurité de tous les enfants nous demandons aux nounous et aux chauffeurs de bien vouloir patienter à l'extérieur de l'établissement.

Pour les parents qui souhaitent rester sur place nous avons un espace dédié. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, nous vous prions de ne pas gêner le passage et le flux au niveau de l'entrée du gymnase ainsi que de ne pas interférer dans le cours de vos enfants.

Article 6 : Sécurité

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels des enfants. Ainsi, nous vous conseillons de ne pas apporter aux Ribambelles d'objets de valeur comme des bijoux, de l'argent ou encore de téléphone portable.

Sibesoin, le temps des cours, ces biens peuvent être rangés à l'accueil.

Article 7 : Droit à l'image

Certains représentants légaux d'enfants inscrits aux Ribambelles n'ont pas donné leur accord pour la diffusion de photos de leurs enfants.

Nous vous demandons donc de respecter leur choix et de ne pas prendre de photos de groupe dans notre établissement.

Si vous souhaitez prendre une photo de votre enfant, veuillez donc à ce qu'il soit le seul sur l'image.

Date et Signature du/des représentants légaux

